



A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 16/01/2024

Echéance le : 29/02/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande	
4350255	0165285	CDE 1HK8NA9E6		Zone Expedition : 03			4986847	
Designation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4986847 DU 16/01/2024 **								
renault clio CS-291-EH								
COMMENTAIRE R.A. : renault clio CS-291-EH								
NUMERO DE COMMANDE : 1HK8NA9E6								
E 2 DISQUES FREIN AV AM		1618869280	1,00	4	127,17	46,00	68,67	68,67
PAPR				4		10,00		-6,87
E 4 PLAQUETTES FREIN AV AM		1639376680	1,00	4	48,37	46,00	26,12	26,12
PAPR				4		10,00		-2,61
----- SOUS-TOTAL PIECES -----		85,31						
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe			Montants T v A			Total TTC		
Pi	85,31	(4) 20,000			acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			102,37
MO	0,00	85,31						
DIV	0,00	17,06						
Coupon à joindre à votre règlement								
N° Document	N° Client	N° Commande						

Couper à joindre à votre règlement

N° Document
4350255

N° Client
0165285

N° Commande
4986847

Echéance le : 29/02/2024

16/01/2024

102,37



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes (fournitures, réparations et prestations de services) sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucun crédit d'essai. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article 1417 du Code de Commerce, il est expressément convenu que les factures sont payables à l'échéance de 30 jours à compter de la date d'acceptation des marchandises. Par ailleurs, une retenue forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € est appliquée à toutes les factures. Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article 1612 du Code de Commerce. Les risques restent néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux du lieu de